



PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

APPEL A PROJETS 2027

1.	Contexte de l'appel à projets du Programme Départemental d'Insertion et de l'Emploi 2027	2
2.	Objectifs de l'appel à projets et des actions subventionnées.....	2
3.	Axes de l'appel à projets	3
4.	Protection des données.....	4
5.	Dépôt et sélection des projets	5
a.	Formalisation des projets.....	5
b.	Dépôt des projets	5
c.	Critères d'appréciation et de sélection des projets	5
d.	Vos contacts	6
6.	Procédure d'attribution.....	6
7.	Calendrier de l'Appel à projets du Programme Départemental d'Insertion et de l'Emploi.....	7
ANNEXE 1 : FICHE ACTION.....		8
ANNEXE 2 : FICHES OBJECTIFS PAR AXE		10
ANNEXE 3 : CARTE DES DELEGATIONS TERRITORIALES D'ACTION SOCIALE DE L'ORNE		15

1. Contexte de l'appel à projets du Programme Départemental d'Insertion et de l'Emploi 2027

La loi n° 2008-1244 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion constitue le cadre de référence de cet appel à projets.

Le Département est désigné par la loi comme chef de file de l'action sociale et de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. À ce titre, il pilote la gouvernance, mobilise les acteurs de l'insertion, les coordonne et anime le dispositif départemental d'insertion.

La loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi prescrit une durée d'activité hebdomadaire minimale aux bénéficiaires du RSA, en fonction de chaque situation.

Par ailleurs, le Département souhaite poursuivre les démarches de « aller vers » et du « parcours sans couture » pour l'insertion durable des bénéficiaires du RSA.

Aussi, le travail engagé devra associer davantage les entreprises et les collectivités locales et proposer des actions qui seront intégrées dans les parcours et obligations liées aux nouvelles dispositions du RSA. Des innovations et des expérimentations doivent permettre de proposer une programmation innovante en adéquation avec les besoins des publics et les problématiques d'insertion auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui.

Dans un contexte législatif en constante évolution face aux enjeux actuels, le dispositif d'insertion ornaïsi doit être réactif dans son fonctionnement et s'adapter aux situations des territoires et de leurs habitants. Ainsi, l'efficacité de toute action financée continuera à être évaluée afin de l'adapter, voire la remplacer.

Le Département de l'Orne lance donc un nouvel appel à projets et place son Programme Départemental d'Insertion et de l'Emploi (PDIE) comme un outil, au plus proche des territoires, pour répondre, d'une part, à l'intensification de l'accompagnement et, d'autre part, aux obligations d'activité des bénéficiaires. Ce programme se traduit par l'octroi de crédits départementaux destinés à financer des actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA soumis aux obligations du contrat d'engagement, et des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion.

2. Objectifs de l'appel à projets et des actions subventionnées

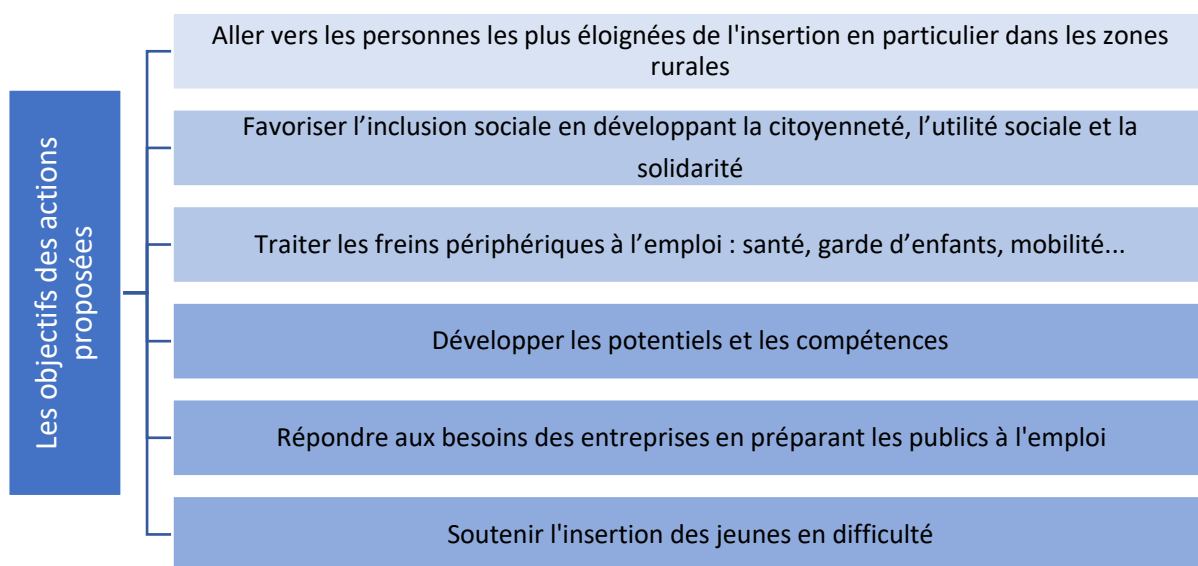
Le PDIE 2027 se veut porteur d'une dynamique résolument tournée vers l'activité et l'emploi. L'objectif commun des actions proposées sera la préparation des publics à une insertion durable. Il sera nécessaire de renforcer les relations entre le domaine de l'insertion et le secteur économique. Les dispositifs devront intégrer un aspect économique dès que cela est réalisable, permettant ainsi aux individus de se projeter.

Le PDIE 2027 a pour objectif de garantir une offre d'activités accessible aux référents RSA dans le cadre de leur mission d'accompagnement. Il vise également à favoriser la mise en

dynamique des bénéficiaires en leur proposant des actions ciblées pour lever les freins identifiés, en vue d'une insertion professionnelle durable.

Enfin, l'accompagnement rénové des publics a pour objectif le décroisement des acteurs et la mutualisation des outils. Les réponses à cet appel à projets devront faire apparaître l'utilisation des outils de droit commun, que ce soit dans le cadre de la levée des freins ou de l'accès à l'emploi.

Ainsi, les actions proposées dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et de l'Emploi viseront, en réponse aux difficultés identifiées sur les territoires, les objectifs suivants :



3. Axes de l'appel à projets

Les actions financées dans le cadre du PDIE 2027 devront proposer une offre de services portant sur les 3 axes :

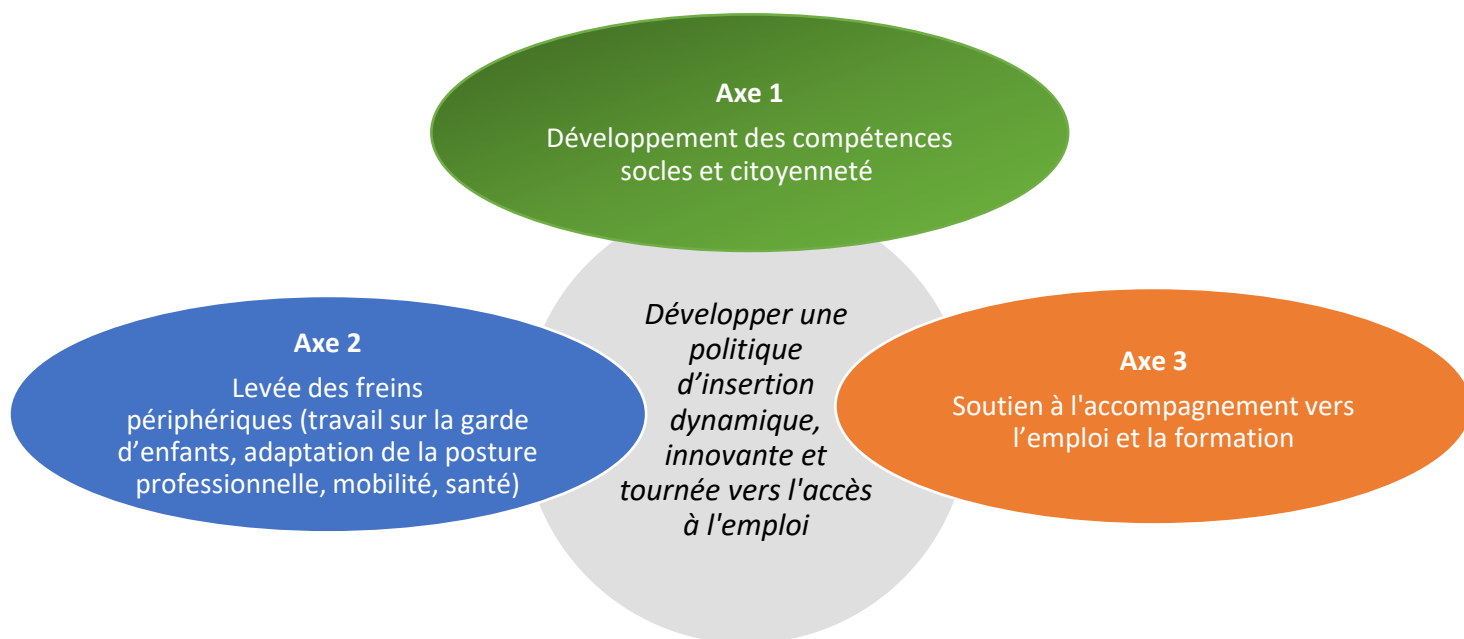
- Développement des compétences sociales et citoyenneté ;
- Levée des freins périphériques (travail sur la garde d'enfants, adaptation de la posture professionnelle, mobilité, santé...) ;
- Soutien à l'accompagnement vers l'emploi et la formation.

Ces axes devront intégrer les principes transversaux suivants :

- Innovation de l'accompagnement et/ou des supports mis en œuvre ;
- Possibilité d'adaptation des actions en cours au regard des besoins exprimés par les bénéficiaires du RSA ;
- Proposition d'expérimentations en lien avec les besoins repérés et non couverts sur les territoires ;

- Co-construction des actions travaillées en partenariat avec les acteurs locaux, institutionnels et les bénéficiaires des actions ;
- Mise en place d'un planning hebdomadaire d'activité des bénéficiaires du RSA ;
- Complémentarité avec les autres dispositifs du territoire.

Axes de l'appel à projets du Programme Départemental d'Insertion et de l'Emploi 2027



4. Protection des données

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action, le porteur de projet sera amené à réaliser des traitements de données à caractère personnel. Le porteur de projet doit donc s'engager à se conformer à la réglementation applicable à la protection des données personnelles, incluant le Règlement général européen de protection des données personnelles n° 2016-679 dit « RGPD » et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés ». Les personnes bénéficiaires de l'action devront être informées des modalités du traitement de leurs données personnelles ainsi que de leurs droits. Toute mesure de sécurité physique, technique et organisationnelle devra être prise pour assurer la confidentialité des données à caractère personnel.

Le Conseil départemental de l'Orne, responsable du traitement, recueille les données personnelles des bénéficiaires des actions (données d'identification, de vie personnelle et professionnelle). Elles font l'objet d'un traitement informatique sécurisé.

Les personnes peuvent exercer une demande de droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de limitation de traitement. Pour ce faire, ou pour obtenir plus d'informations sur leurs données, les bénéficiaires peuvent contacter le délégué à la protection des données par mail sur l'adresse dpd@orne.fr, ou par courrier postal à son intention à l'adresse suivante : Conseil départemental de l'Orne, Hôtel du département, Délégué à la protection des données, 27, Bd de Strasbourg, CS 30528 – 61017 Alençon Cedex. Si les bénéficiaires estiment que leurs droits ne sont pas respectés, ils ont également le droit de saisir l'autorité de contrôle nationale, la CNIL en leur adressant une plainte : CNIL – 3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex ; www.cnil.fr

5. Dépôt et sélection des projets

a. Formalisation des projets

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le lien Internet ci-dessous :

<https://www.orne.fr/services/marches-publics-enquete-publique-aap-ami/appels-projets-appel-manifestation-dinteret>

Chaque demande de subvention devra comporter :

- La demande de subvention dûment complétée ;
- Une fiche synthèse de présentation de l'action (annexe 1) à destination des référents RSA, des partenaires et du public ;
- Un outil de communication (affiche et/ou flyer) présentant l'action à destination des partenaires et du public ;
- Un planning prévisionnel du parcours de la personne présentant : les contenus, les modalités d'organisation, le nombre d'heures, les entretiens individuels, les ateliers collectifs et les démarches d'insertion ;
- L'organisation de la coordination du parcours de la personne avec son référent ;
- Les moyens pratiques d'inclusion des individus en milieu rural ; les solutions de transport apportées pour l'accueil de ces personnes.

b. Dépôt des projets

Les demandes de subvention dans le cadre du PDIE sont à adresser au Conseil départemental **au plus tard le vendredi 16 octobre 2026** par mail : ps.dasti.insertion@orne.fr

c. Critères d'appréciation et de sélection des projets

Les critères généraux guidant le choix du Conseil départemental sont les suivants :

- L'adéquation entre le projet et les objectifs du Département détaillés dans l'annexe 2 ;
- La capacité du porteur de projet à mettre en œuvre le projet proposé : références et expériences de la structure candidate sur des projets similaires ;
- Le nombre de personnes accompagnées, et notamment le nombre de bénéficiaires du RSA. Pour les actions reconduites, les services départementaux analyseront les objectifs d'accompagnement au vu des résultats atteints les années précédentes et l'année en cours ;
- Le contenu du projet et les modalités d'accompagnement : nombre et qualification des intervenants mobilisés, fréquence et durée du suivi... ;
- Le nombre d'heures hebdomadaire sur la durée du parcours ;
- La couverture territoriale des actions proposées ;
- Le coût du projet ;
- La qualité du réseau partenarial ;
- L'égalité femmes / hommes : le projet intégrera les problèmes spécifiques rencontrés par chaque genre, favorisera la mixité, luttera contre les représentations femmes / hommes du milieu professionnel.

Le Département favorisera :

- Les actions expérimentales ou innovantes qui permettent la mobilisation des bénéficiaires et « *l'aller vers* », en particulier en zone rurale ;
- Toute action qui a montré son efficacité en réponse aux besoins du territoire ;
- Les dispositifs qui intègrent des passerelles entre le monde économique et l'insertion.

d. Vos contacts

Pour toutes questions relatives à cet appel à projets, vous pouvez contacter votre chargé de projet :

- Territoire d'Alençon : MARIE Adeline – marie.adeline@orne.fr – 06.07.70.53.80
- Territoire d'Argentan : RODRIGUEZ Christine – rodriguez.christine@orne.fr – 06.83.88.46.16
- Territoire de Flers : LEROY Corentin – leroy.corentin@orne.fr – 06.86.50.27.34
- Territoire de Mortagne-au-Perche : GUEGAN Yvan – guegan.yvan@orne.fr – 07.88.88.57.28

6. Procédure d'attribution

Les candidatures seront étudiées au regard des besoins du territoire et des éléments attendus dans le présent appel à projets. Les financements alloués au titre de cet appel à projets seront définis dans la limite des crédits d'insertion inscrits au budget du Conseil départemental de l'Orne. Le PDIE 2027 sera adopté en commission départementale au plus tard le 31 mars 2027.

7. Calendrier de l'Appel à projets du Programme Départemental d'Insertion et de l'Emploi

	2026					2027			
	Aout 2026	Septembre 2026	Octobre 2026	Novembre 2026	Décembre 2026	Janvier 2027	Février 2027	Mars 2027	Avril 2027
Lancement de l'Appel à projets									
Rédaction des réponses			*						
Instruction									
Vote des subventions									

***Date limite de dépôt des demandes le 16 octobre 2026**

Le calendrier de mise en œuvre des projets sur les territoires sera défini en lien avec la DASTI.

ANNEXE 1 : FICHE ACTION

Axe du PDIE

☐ Développement des compétences socles et citoyenneté

Action sur la levée des freins périphériques : ☐ Action sur la santé ☐ Action sur la mobilité ☐ Action sur les modes de garde ☐ Adapter la posture professionnelle

☐ Soutien à l'accompagnement vers l'emploi et la formation

Descriptif de l'action

Intitulé de l'action :

Prestataire

Nom du prestataire :

Personne à contacter :

Public

Public visé :

Lieu de l'action :

Description de l'action

Description succincte de l'action :

Objectifs de l'action :

Organisation de l'action

Nombre de participants :

Modalités de positionnement :

Durée de l'action :

Calendrier prévisionnel :

ANNEXE 2 : FICHES OBJECTIFS PAR AXE

AXE 1

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES SOCLES ET CITOYENNETÉ

OBJECTIFS DES PROJETS

- Renforcer les savoirs de base indispensables à la poursuite du parcours vers l'insertion professionnelle ;
- Travailler sur la communication verbale et non verbale ;
- Permettre aux publics allophones de comprendre les codes, usages et principes républicains français afin de s'insérer durablement ;
- Travailler sur la citoyenneté ;
- Mobiliser les personnes en « *allant vers* » ;
- Mobiliser les outils développés par les partenaires pour la reconnaissance et la valorisation des compétences ;
- Favoriser l'autonomie dans les démarches du quotidien avec une attention particulière portée à l'accès et la maîtrise des outils numériques ;
- Accompagner les personnes dans l'accès aux dispositifs de droit commun en les accoutumant à l'utilisation des services proposés sur le territoire ;
- Développer et valoriser le recours au bénévolat comme étape du parcours d'insertion.

AXE 2

LEVÉE DES FREINS PÉRIPHÉRIQUES À L'EMPLOI

Axe 2.1 Actions sur la santé	
OBJECTIFS DES PROJETS	- Créer des actions innovantes entre partenaires de la santé, de l'insertion et du monde économique ; - Identifier les problématiques de santé en lien avec l'employabilité (somatiques, psychologiques, addictions...) ; - Proposer un parcours d'insertion en adéquation avec la problématique de santé en s'appuyant sur les actions et les réseaux existants ; - Accompagner les personnes à adapter leur projet d'insertion à leur problématique de santé ;
Axe 2.2 Actions sur la mobilité	
OBJECTIFS DES PROJETS	- Proposer des solutions aux problématiques de mobilité (diagnostic mobilité, parcours d'accompagnement mobilité...) ; - Proposer un dispositif d'accès au permis de conduire ; - Proposer des solutions facilitant les déplacements (ex : location/réparation de véhicules ...) ; - Assurer une meilleure visibilité de l'offre.
Axe 2.3 Actions sur les modes de garde	
OBJECTIFS DES PROJETS	- Informer les bénéficiaires des aides existantes, des modes de garde du territoire et des moyens de financement ; - Accompagner les personnes vers les différents dispositifs de mode de garde ; - Former les personnes aux démarches administratives liées à la mise en place d'un mode de garde et de son financement.

**OBJECTIFS DES
PROJETS**

- Travailler la communication verbale et non verbale ;
- Travailler sur l'hygiène ;
- Travailler les règles de base des savoir-être professionnels ;
- Adapter sa tenue vestimentaire à la situation et au métier visé ;
- Mettre en place une dynamique d'accès à l'emploi.

AXE 3

SOUTIEN A L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET LA FORMATION

OBJECTIFS DES PROJETS

- Accompagnement socioprofessionnel des BRSA salariés de structures de l'insertion par l'activité économique ;
- Prendre conscience de ses compétences et les valoriser ;
- Découvrir ou approfondir sa connaissance du monde du travail ;
- Proposer un parcours progressif d'accès à l'emploi aux publics fragiles ;
- Proposer des passerelles vers le milieu professionnel, visites d'entreprises, découvertes de métiers, PMSMP... ;
- Faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA reconnus travailleurs handicapés ;
- Préparer et sécuriser l'entrée en Structures d'Insertion par l'Activité Economique ;
- Contribuer à la remobilisation des bénéficiaires du RSA pour les replacer dans une dynamique d'insertion professionnelle ou d'activités adaptées à leurs capacités (missions citoyennes et bénévolat).

ANNEXE 3 : CARTE DES DELEGATIONS TERRITORIALES D'ACTION SOCIALE DE L'ORNE

